

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2019/2020**  
**ADDITIF N° 38**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 15 novembre 2019 à 10h00 au 20 novembre 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 7 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **7 lots « 2 place pour assister au concert de Lost frequencies le 22 novembre 2019 à l'Elysée Montmartre à Paris »** d'une valeur unitaire de 54 (cinquante-quatre) euros

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du concert par leurs propres moyens. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilités en cas d'annulation du concert.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.